

Demande d'aide juridictionnelle

Par meeilaniie, le 09/09/2012 à 21:47

Bonjour,

Mon histoire est assez compliquée et longue. Je suis une jeune femme de 19 ans et aimerais avoir quelques renseignements.

J'ai toujours vécue en Normandie jusqu'à mes 15 ans. Un beau jour mon père viens me voir et me dit " Je me suis fait muté dans le sud donc il va falloir que l'on demenage dans le sud à Perpignan ", donc j'accepte je decide de faire des rencontres sur internet avant de demenager ce qui me permettrais de ne pas me retrouvée seul quand j'arriverais dans le sud. Je fais donc connaissance d'un jeune homme agé à l'epoque de 16 ans. Une fois arrivée dans le sud je le rencontre et me mets en couple avec lui. Tout se passe a merveille ... Un ans plus tard que je sois arrivée dans le sud et que je sois en couple avec mon copain mon pere me dit qu'il faut repartir dans le sud je lui dis que cela est impossible car sa fait un an que je suis ici que je me suis fait des copines que je me suis trouver un copain et que j'arrive a prendre mes marques dans le sud donc je decide de fuguer le jours que l'on devait partir. Mes parents sont repartis en Normandie en passant à la gendarmerie avant. Apres cela j'ai habitée chez mon copain et ses parents pendant 3 ans et fait la tete à mes parents pendant 2 ans. Cela est dur car en plus du fait de faire la tete a mes parents mon copain m'a frappée en me laissant presque a terre, j'en souffre beaucoup j'ai etée defigurée humilier et rabaisser comme jamais aujourd'hui j'ai beaucoup de sequelle je suis sortie d'une anorexie assez importante. Donc j'ai prevenue mes parents 2ans et demi apres et mon dit de revenir. Une fois une normandie je me suis apercu qu'il m'avait vidé mon compte en banque qui comporter 2600 euros donc j'ai decidee de porter plainte contre lui pour violence conjugal, vol et pour l'enfoncer un peu plus je leurs est dit qu'il fumait, vendait et plantais du canabis . La plainte est enfin arriver sur perpignan et je souhaiterais savoir je pourrais avoir l'aide juridictionelle car je suis etudiante et je n'ai pas de revenue.

Merci de votre reponse c'est tres important je souffre de cette situation

Par citoyenalpha, le 21/09/2012 à 12:15

Bonjour

oui vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnel. Il convient d'en faire la demande auprès du TGI de votre domicile.

Restant à votre disposition.

Par meeilaniie, le 23/09/2012 à 18:22

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir repondu a mon message.

Mais seulement que-ce-que c'est qu'un TGI ??

Lorsque l'on m'a donnée le dossier d'aide juridictionnel il y avait ecris que cela etait fait par rapport aux ressources des personnes qui vivent avec moi (donc mes parents).

Le soucis c'est que mes parents gagnent correctement leur vie mais nous sommes juste a chaque fin de moi et mes parents n'ont pas les moyens de me payer un avocat. et c'est moi qui est portée plainte...

Cordialement